

Réf: Dossier 458778

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE DE PATRIMOINE KANAL » en abrégé « SCP KANAL »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 ALLABRA, Lot 42,  
Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 07/03/2024 reçus par Me SYLLA SOKONA, Notaire, enregistrés, le 11/03/2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE DE PATRIMOINE KANAL » en abrégé « SCP KANAL »

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et plus particulièrement en République de COTE D'IVOIRE : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion et la mise en location d'immeubles nus (non meublés) appartenant exclusivement à la société ; L'acquisition et l'exploitation de terres agricoles pour son propre compte. Et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus, ainsi que tout autre type d'opération.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 ALLABRA, Lot 42, Ilot 0

Dirigeant(s) M COULIBALY KAZANA PATRICE  
(ADMINISTRATEUR)

RCCM : n° CI-ABJ-03-2024-B50-00007 du 05/12/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2025 du 05/12/2025

